**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**MINISTRE DU PLAN**

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE**

**(INS)**

**PROJET D’APPUI AU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET AU RENFORCMENT DES BASES DES DONNEES SOCIALES**

**(PARBDS)**

**TERMES DE REFERENCE**

**Recrutement d’un Consultant International Individuel chargé de l’élaboration d’un Cadre Méthodologique de Développement des Statistiques Environnementales et Forestières de la RDC**

1. **INTRODUCTION**

L’émergence de la problématique du développement durable a placé les questions environnementales parmi les priorités de l’action publique des pays. L’adhésion au développement durable exige de mettre en place une législation appropriée, de se doter de cadre de planification de gestion des ressources naturelles et de l’environnement ainsi que de production régulière d’une information environnementale adéquate. Pour rendre compte de manière efficace des liens et des corrélations entre la société, l’économie et l’environnement au cours du temps, il est recommandé de se doter de cadres conceptuels compréhensifs de production de l’information environnementale. A cet effet, la 44ème session de la Commission de statistiques des Nations unies a approuvé le Cadre pour le Développement des Statistiques de l’Environnement (CDSE 2013). Le CDSE 2013 est un outil statistique utile et adéquat pour répondre à la demande d’information environnementale dans le cadre des ODD.

Le cadre législatif de protection de l’environnement et de gestion des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo (RDC) comprend la loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier, la loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant Principes fondamentaux relatifs à la protection de l’environnement, la loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la Conservation de la nature et la loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l’Eau.

Le pays s’est doté du Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité-deuxième génération « PENEFEB-2 ». Ce document traduit les grandes orientations stratégiques envisagées par la RDC pour protéger l’environnement et gérer durablement les ressources naturelles renouvelables, dans la perspective de la réduction de la pauvreté des populations congolaises et de la satisfaction des attentes non seulement de la communauté nationale, mais aussi de la communauté internationale.

Cependant, la disponibilité des informations sur l’environnement est faible et limite la qualité des politiques et programmes formulés. Le Système des Statistiques Environnementales et Forestières (SSEF) souffre des problèmes liés au manque de ressources humaines, financières et matérielles mais aussi de coordination qui affectent la qualité et la régularité de sa production.

D’où, l’impérieuse nécessité de renforcer les capacités statistiques pour suivre efficacement les ODD appelle à des actions bien coordonnées, bien financées et complémentaires aux niveaux national, régional et mondial.

Au niveau sectoriel, des travaux techniques visant à élaborer des normes et des méthodologies reconnues au niveau international sont nécessaires pour fournir aux pays l'appui adéquaten vue d’améliorer la production des statistiques environnementales et forestières afin de garantir le respect des normes de qualité.

L’environnement et le changement climatique sont des défis majeurs pour le développement au 21ièmesiècle et des domaines d’importance dans l’Agenda de la Banque Africaine de Développement (BAD). C’est à ce titre qu’elle finance, à travers le Projet d’Appui au Recensement General de la population et au Renforcement des Bases des Données Sociales(PARBDS), l’élaboration d’un cadre méthodologique de production des statistiques environnementales et forestières de la RDC.

1. **OBJECTIFSET DESCRIPTION DE LA MISSION** 
   1. **Objectif global :**

L’objectif de la consultation est d’appuyer la RDC à améliorer le cadre méthodologique de production et de diffusion des statistiques environnementales et forestières suivant les normes du CDSE 2013.

* 1. **Objectifs spécifiques :**

De manière spécifique, la consultation vise à doter la RDC d’un recueil méthodologique pour la production des statistiques de l’environnement et de son premier annuaire des statistiques suivant les secteurs du CDSE qui seront retenus pas le pays.

* 1. **Description de la mission**
     1. ***Principales tâches***

Sous la supervision du Secrétariat Général à l’Environnement et Développement Durable, en collaboration étroite avec la Direction d’Etudes et Planification (DEP), le consultant international, conformément au règlement de sélection, aura pour tâches :

* d’établir la cartographie du SSEF qui répertorie les structures productrices et les principaux utilisateurs des statistiques environnementales et forestières ;
* de contribuer à l’animation d’un séminaire sur les cadres conceptuels régissant l’information environnementale ;
* d’actualiser la liste des indicateurs environnementaux prioritaires de base du « PENEFEB-2 à la lumière du CDSE et des ODD nationaux ;
* d’analyser les données disponibles et les méthodologies d’élaboration des indicateurs statistiques de l’environnement dans les secteurs sélectionnés qui en disposent, formuler des recommandations pour leur amélioration et identifier les besoins de renforcement des capacités des structures chargées de les produire ;
* d’élaborer, en collaboration avec les structures concernées et qui n’en disposent pas, des propositions méthodologiques pour l’élaboration des indicateurs relevant de leur compétence ;
* de rédiger un recueil des méthodologies de production des statistiques environnementales et forestières dans les domaines retenus conformément aux normes internationales du CDSE et contribuer à l’animation de la réunion de sa validation ;
* de former les cadres nationaux aux méthodologies élaborées ;
* de concevoir une méthodologie d’élaboration de l’annuaire des statistiques environnementales et forestières suivant l’approche CDSE et contribuer à sa mise en œuvre ;
* d’appuyerle processus d’élaboration de la Stratégie de développement des statistiques environnementales et forestières notamment à la phase du diagnostic du système ;
* de formuler des propositions en vue de la mise en place d’un cadre organisationnel pour la gestion d’un système d’information environnementale ;
* de superviser et coordonner le travail des consultants nationaux.
  + 1. ***Modalités d’exécution***

Le consultant international travaillera sous la supervision du Secrétariat Général à l’Environnement et Développement Durable, en collaboration étroite avec la Direction d’Etudes et Planification (DEP). Pour assurer ses tâches au quotidien, il bénéficiera de l’appui de la DEP et de deux consultants statisticiens nationaux. Il devra adopter une démarche participative et inclusive garantissant une collaboration étroite avec les structures du SSEF, de la DEP et les parties prenantes.

La DEP mettra à disposition les méthodologies actuelles utilisées dans les différents secteurs précisant les normes correspondantes et les données disponibles. Le recueil méthodologique comprendra des fiches méthodologiques élaborées pour chaque indicateur prioritaire retenu pour chaque secteur et fournira les principales informations suivantes : noms du thème, du domaine et de l’indicateur, unité de mesure, agrégation spatiale, périodicité, définition et concepts, méthode de mesure ou de calcul, sources des données requises, structures productrices, méthode de collecte de données. Les données compilées dans le cadre de l’élaboration du recueil méthodologique feront l’objet de publication sous forme d’annuaire conforme au CDSE et leurs faiblesses seront indiquées.

1. **LIVRABLES**

Les livrables attendus sont, entre autres, les suivants :

* la cartographie du SSEF ;
* une liste des indicateurs prioritaires pour le suivi et évaluation de programme de gestion de l’environnement (actualisée) ;
* un rapport d’évaluation des données et des indicateurs actuels (format, périodicité, mode de stockage, méthodologies utilisées, conformité aux normes, etc.) et des recommandations pour leur amélioration et les besoins de renforcement des capacités ;
* un recueil de fiches méthodologiques pour la production des indicateurs statistiques environnementales et forestières qui seront retenus ;
* une méthodologie d’élaboration de l’annuaire statistique de l’environnement ;
* lepremier annuaire de statistique environnementale et forestière ;

1. **FORMAT DES RAPPORTS**

Tous les rapports, notes et compte-rendu élaborés par le consultant sont rédigés en langue française. Les documents à déposer sont en format papier et en format électronique en Word, Excel ou Powerpoint.

1. **DUREE ET LIEU DE LA MISSION**

La durée de la consultation s’étale sur neuf mois pour une prestation de 234 Homme/jours de travail effectif y compris des missions à l’intérieur du pays ; la première au lancement et la seconde à la fin pour la restitution et la validation au cours d’un séminaire/atelier.

Le Consultant national sélectionné aura la charge de réaliser sa mission à Kinshasa. Il pourra être appelé à effectuer des missions à l'intérieur du pays.

1. **QUALIFICATION ET EXPERIENCE**

Le consultant doit :

* être ressortissant de l’un des Etats membres de la BAD ;
* être titulaire d’un diplôme universitaire (Master minimum) en statistique/démographie/économie ou dans un domaine connexe ;
* avoir au minimum 5 ans d’expérience professionnelle dans le domaine de la statistique et une expérience pratique d’au moins 3 ans dans la production et la publication des statistiques sur l’environnement ;
* avoir une bonne connaissance des normes, outils, et recommandations des Nations Unies en matière d’élaboration et de publication des statistiques de l’environnement notamment le CDSE. La connaissance du DPSIR est un atout ;
* avoir une bonne connaissance des indicateurs des Objectifs du Développement Durable ;
* avoir une grande capacité de synthèse et de rédaction des rapports ;
* avoir des aptitudes à communiquer, à conduire des réunions et à animer des ateliers et séminaires de formation ;
* avoir une connaissance parfaite du français (oral et écrit), et des aptitudes à travailler en anglais.

1. **COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature devra comprendre :

* Une lettre de motivation ne dépassant pas deux pages ;
* Un Curriculum vitae à jour et signé ;
* Les copies des différents diplômes et attestations des formations ;
* Les copies des références des prestations similaires, et attestations des services rendus avec les références professionnelles.